
Nombre de membres

en exercice: 18

Présents : 14

Votants: 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions :0

Séance du 28 avril 2016

L'an deux mille seize et le vingt-huit avril l'assemblée régulièrement convoquée le 28 avril 2016, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Alain VENTURA, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, François FOLCHER, Stéphane MAURIN, Jacques HUGON, Michel RIOU, Michel REYDON, Vanessa ALBARET, Pascale FILLAU, Michel PELLEQUER

Représentés: Jean Paul VELAY par Michel RIOU, Hervé CHAPELON par Pascale FILLAU, Michel BOULANGER par Michel REYDON

Excuses:

Absents: Jean Claude DAUTRY

Secrétaire de séance: Alain JAFFARD

Objet: Election d'un Vice-président - 2016 042

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-1 et 2,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-17, et L2122-7

Jean Pierre ALLIER, Président de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère rappelle que Jean Paul VELAY a décidé de mettre fin à ses fonctions de 4° Vice-président de la Communauté de Communes, démission que Monsieur le Préfet a accepté par courrier en date du 22 avril 2016, devenue effective par notification le 27 avril 2016.

Le Président invite le conseil à procéder à l'élection d'un nouveau 4° Vice-président conformément aux dispositions prévues à l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il rappelle que l'élection des Vice-Présidents intervient dans les mêmes conditions que pour celle du Président.

Election du quatrième Vice-Président :

Après un appel de candidatures, se déclare candidat : **Monsieur Michel REYDON**

Il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 17
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 17
- Majorité absolue : 10

a obtenu :

- **M. Michel REYDON** : 17 (dix-sept) voix

M. Michel REYDON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 4° Vice-Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Ainsi fait et délibéré, le 28/04/2016
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 10/05/2016

et publication du 10/05/2016

Nombre de membres en exercice: 18	Séance du 28 avril 2016
Présents : 14	L'an deux mille seize et le vingt-huit avril l'assemblée régulièrement convoquée le 28 avril 2016, s'est réunie sous la présidence de
Votants: 17	Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Alain VENTURA, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, François FOLCHER, Stéphane MAURIN, Jacques HUGON, Michel RIOU, Michel REYDON, Vanessa ALBARET, Pascale FILLAU, Michel PELLEQUER
Pour : 17	Représentés: Jean Paul VELAY par Michel RIOU, Hervé CHAPELON par Pascale FILLAU, Michel BOULANGER par Michel REYDON
Contre : 0	Excuses:
Abstentions : 0	Absents: Jean Claude DAUTRY
	Secrétaire de séance: Alain JAFFARD

Objet: Désignation de représentants : Office de Tourisme Intercommunal Des Cévennes au Mont Lozère - 2016 043

Le Président informe l'assemblée que l'Office de Tourisme Intercommunal Des Cévennes au Mont Lozère a procédé à la modification de ces statuts. Ainsi, la Communauté de Communes pourra être représentée par 3 titulaires et 3 suppléants.

Considérant qu'il convient de désigner les délégués siégeant auprès de cet organisme extérieur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

– **DESIGNE** les délégués auprès de l'Office de Tourisme Intercommunal Des Cévennes au Mont Lozère comme suit :

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
Alain JAFFARD, 2° Vice-président	Jean Pierre ALLIER, Président
Camille LECAT, 1 ^{er} Vice-président	Alain VENTURA, 3° Vice-président
Michel REYDON, 4° Vice-président	Vanessa ALBARET, déléguée communautaire

Ainsi fait et délibéré, le 28/04/2016
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 10/05/2016

et publication du 10/05/2016

	Séance du 28 avril 2016
Nombre de membres en exercice: 18	L'an deux mille seize et le vingt-huit avril l'assemblée régulièrement convoquée le 28 avril 2016, s'est réunie sous la présidence de
Présents : 14	Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Alain VENTURA, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, François FOLCHER, Stéphan MAURIN, Jacques HUGON, Michel RIOU, Michel REYDON, Vanessa ALBARET, Pascale FILLAU, Michel PELLEQUER
Votants: 17	Représentés: Jean Paul VELAY par Michel RIOU, Hervé CHAPELON par Pascale FILLAU, Michel BOULANGER par Michel REYDON
Pour : 17	Excuses:
Contre : 0	Absents: Jean Claude DAUTRY
Abstentions : 0	Secrétaire de séance: Alain JAFFARD

Objet: Disparition des services entreprises et particuliers des impôts de Florac : Motion de soutien - 2016_044

Vu l'annonce du Directeur Départemental des Finances Publiques de la Lozère informant du transfert des services des Impôts des Particuliers (SIP) et des Entreprises (SIE) de Florac à Mende à compter du 1^{er} janvier 2017,

Considérant l'importance fondamentale du maintien de ces services et agents sur notre territoire,

Le Président informe l'assemblée que cette décision résulte d'une politique de l'administration visant tant à contribuer à la réduction des déficits publics par une réduction des effectifs qu'à réaliser des économies de coût de fonctionnement en réduisant le nombre d'implantations géographiques.

Le CONSEIL de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère :

RAPELLE que dans notre département rural, le service public joue un rôle social et économique primordial. La fermeture des services SIP et SIE de Florac est une régression au détriment de l'usager et des entreprises qui seront contraints à de longs déplacements. Pire, le réseau téléphonique étant instable, les communications avec les services de Mende seront longues et incertaines. Véritable fracture sociale pour notre milieu rural, cette préconisation de fermeture est inacceptable,

AFFIRME que c'est d'un vrai désenclavement durable de notre territoire et donc d'un véritable aménagement du territoire qu'il s'agit !

AFFIRME son attachement aux services SIP et SIE de Florac,

DEMANDE le maintien de ces services de proximité nécessaires non seulement au maintien des populations et de l'économie, mais aussi au soutien des collectivités de notre territoire,

SOUHAITE qu'une collaboration plus étroite et un véritable débat soient engagés par la DGFIP avec les collectivités territoriales en matière de déploiement des centres des impôts,

CONCLU qu'il est nécessaire de maintenir un maillage territorial répondant aux besoins des populations et demande le maintien des services des impôts SIP et SIE de Florac.

Ainsi fait et délibéré, le 28/04/2016
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 10/05/2016

et publication du 10/05/2016

Nombre de membres

en exercice: 18

Présents : 14

Votants: 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Séance du 28 avril 2016

L'an deux mille seize et le vingt-huit avril l'assemblée régulièrement convoquée le 28 avril 2016, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Alain VENTURA, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, François FOLCHER, Stéphan MAURIN, Jacques HUGON, Michel RIOU, Michel REYDON, Vanessa ALBARET, Pascale FILLAU, Michel PELLEQUER

Représentés: Jean Paul VELAY par Michel RIOU, Hervé CHAPELON par Pascale FILLAU, Michel BOULANGER par Michel REYDON

Excuses:

Absents: Jean Claude DAUTRY

Secrétaire de séance: Alain JAFFARD

Objet: Groupe de travail "Modification de périmètre" : Remplacement d'un délégué communautaire - 2016_045

Vu l'article L273-5 du code électoral,

Vu la délibération 2015_053 portant création du groupe de travail "Modification de périmètre",

Le Président rappelle à l'assemblée que Jean Louis SERVIERE a présenté sa démission de ses fonctions de premier adjoint au maire et de conseiller municipal de la commune de Vialas et donc de conseiller communautaire.

Il convient de procéder à son remplacement au sein de ce groupe de travail en désignant un nouveau membre.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **DESIGNE** Hervé CHAPELON, délégué communautaire, pour remplacer Jean Louis SERVIERE dans le groupe de travail "Modification de périmètre".

Ainsi fait et délibéré, le 28/04/2016
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 10/05/2016

et publication du 10/05/2016

	Séance du 28 avril 2016
Nombre de membres en exercice: 18	L'an deux mille seize et le vingt-huit avril l'assemblée régulièrement convoquée le 28 avril 2016, s'est réunie sous la présidence de
Présents : 14	Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Alain VENTURA, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, François FOLCHER, Stéphan MAURIN, Jacques HUGON, Michel RIOU, Michel REYDON, Vanessa ALBARET, Pascale FILLAU, Michel PELLEQUER
Votants: 17	Représentés: Jean Paul VELAY par Michel RIOU, Hervé CHAPELON par Pascale FILLAU, Michel BOULANGER par Michel REYDON
Pour : 17	Excuses:
Contre : 0	Absents: Jean Claude DAUTRY
Abstentions : 0	Secrétaire de séance: Alain JAFFARD

Objet: Fusion intercommunalité : Procédure de droit commun - 2016_046

Vu l'article L5211-41-3 du CGCT,

Vu la réponse ministérielle du Ministère chargé de la Décentralisation publiée dans le JO Sénat du 29/11/2012 - page 2737, à la question écrite n°01198 de M. Jean Claude Peyronnet,

Vu l'instruction ministérielle du 27 août 2015,

Vu la délibération 2015_083 du 24 septembre 2015 relative à l'intercommunalité,

Considérant les critères de mise en cohérence du territoire ;

- bassin de vie et bassin d'emploi
- voies de communication
- réalité des échanges économiques et culturels
- équilibre des moyens et solidarités territoriales
- respect des obligations, des objectifs et orientations fixés à l'article L5210-1-1 du CGCT

Considérant la continuité géographique existante entre le territoire de notre EPCI et celui de l'EPCI de Florac Sud Lozère et la possibilité d'élaborer en fusionnant ces deux EPCI un territoire d'un seul tenant et sans enclave,

Considérant le souhait de s'associer à un projet de territoire avec la Communauté de Communes de Florac Sud Lozère, constituant notre bassin de vie, clairement exprimé par délibérations précédentes à M. le Préfet, souhait également exprimé par ladite Communauté de Communes de Florac Sud Lozère,

Considérant la complémentarité et la cohérence des compétences respectives de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère et de la Communauté de Communes de Florac Sud Lozère,

Considérant les liens historiques ainsi que la collaboration déjà existante entre notre EPCI et l'EPCI de de Florac Sud Lozère, les projets et services d'ores et déjà développés et gérés en commun depuis plusieurs années, soit notamment : CFD, SPANC, Politique touristique et taxe de séjour, Politique Enfance et Jeunesse, Associations sportives, ATCC, etc.

Considérant l'intérêt de constituer non seulement une structure territoriale géographiquement et économiquement cohérente comprenant le pôle de Florac, correspondant à notre bassin de vie, à l'accès aux services de l'Etat, et potentiellement riche en développement, tenant compte des voies de communication nord-sud, mais également à taille humaine, et pertinente au regard du territoire des "Cévennes",

Considérant la nécessité de trouver un équilibre entre les différentes entités géographiques,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **DEMANDE** à être autorisée à fusionner avec la Communauté de Communes de Florac Sud Lozère, selon la procédure de droit commun telle que prévue à l'article L5211-41-3 du CGCT,
- **DEMANDE** à ce que le projet de périmètre du nouvel EPCI en résultant soit fixé par arrêté par Monsieur le Préfet de la Lozère avant le 31/12/2016.

Ainsi fait et délibéré, le 28/04/2016
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 10/05/2016

et publication du 10/05/2016

Nombre de membres

en exercice: 18

Présents : 14

Votants: 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Séance du 28 avril 2016

L'an deux mille seize et le vingt-huit avril l'assemblée régulièrement convoquée le 28 avril 2016, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Alain VENTURA, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, François FOLCHER, Stéphane MAURIN, Jacques HUGON, Michel RIOU, Michel REYDON, Vanessa ALBARET, Pascale FILLAU, Michel PELLEQUER

Représentés: Jean Paul VELAY par Michel RIOU, Hervé CHAPELON par Pascale FILLAU, Michel BOULANGER par Michel REYDON

Excuses:

Absents: Jean Claude DAUTRY

Secrétaire de séance: Alain JAFFARD

Objet: Syndicat Mixte Pays Cévennes : Défense des intérêts de la CCCML - 2016_047

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu la délibération 2015_080 du 23 juillet 2015 demandant le retrait de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère (CCCML) du Syndicat Mixte Pays Cévennes (SMPC),

Considérant que dans le cadre de la délibération 2015_080 du 23 juillet 2015, le Président de la CCCML a sollicité le Président du SMPC en vue d'inscrire cet objet à l'ordre du jour du comité syndical,

Considérant le refus du Président dudit Syndicat à inscrire ce point à l'ordre du jour du comité syndical,

Considérant que la saisine de Monsieur le Préfet du Gard par le Président de la CCCML, aux fins d'établir un arrêté préfectoral actant ce retrait, est resté sans réponse,

Considérant que Monsieur le Sous-préfet d'Alès a répondu défavorablement à la saisine du Président de la CCCML ayant même objet que la précédente,

Considérant qu'il importe d'autoriser le Président à défendre les intérêts de la communauté de communes dans cette affaire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **AUTORISE et MANDATE** le Président à ester en justice pour défendre les intérêts de la collectivités et établir une requête devant le tribunal administratif de NIMES,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents utiles à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 28/04/2016
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 10/05/2016

et publication du 10/05/2016

	Séance du 28 avril 2016
Nombre de membres en exercice: 18	L'an deux mille seize et le vingt-huit avril l'assemblée régulièrement convoquée le 28 avril 2016, s'est réunie sous la présidence de
Présents : 14	Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Alain VENTURA, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, François FOLCHER, Stéphan MAURIN, Jacques HUGON, Michel RIOU, Michel REYDON, Vanessa ALBARET, Pascale FILLAU, Michel PELLEQUER
Votants: 17	Représentés: Jean Paul VELAY par Michel RIOU, Hervé CHAPELON par Pascale FILLAU, Michel BOULANGER par Michel REYDON
Pour : 17	Excuses:
Contre : 0	Absents: Jean Claude DAUTRY
Abstentions : 0	Secrétaire de séance: Alain JAFFARD

Objet: ZAE de Masméjean : Autorisation d'aménagement - 2016_048

Vu la délibération 2015_074 portant lancement de l'aménagement de 3 lots sur la ZAE de Masméjean,
Vu la délibération 2015_107 portant attribution de maîtrise d'oeuvre,

Le président présente le dossier d'étude du Cabinet Mégret, maître d'oeuvre, pour l'aménagement des 3 lots sur le ZAE de Masméjean.

Il propose au conseil de se prononcer sur la validation dudit dossier, le lancement du permis d'aménager et de la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **VALIDE** le projet d'aménagement de la ZAE de Masméjean, Tranche n°2, tel que présenté par le Cabinet MEGRET - 48000 MENDE,
- **DONNE MANDAT** au Président pour signer les documents nécessaires à la demande de permis d'aménager,
- **DECIDE** de lancer la consultation pour les travaux d'aménagement de la ZAE de Masméjean
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 28/04/2016
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 10/05/2016

et publication du 10/05/2016